



## Travail le dimanche temps partiel

Par **Camille.H**, le 13/04/2021 à 02:45

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si j'ai le droit, lors d'un entretien d'embauche pour un emploi à temps partiel en commerce alimentaire, de refuser de travailler le dimanche ? Si oui, comment puis-je le formuler sans que cela soit mal vu ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le 13/04/2021 à 07:11

Bonjour,

Si vous savez que ce magasin est ouvert le dimanche, en faisant une telle demande, peu importe sa formulation, l'employeur ne vous prendra pas, c'est certain. A vous de savoir si vous voulez ce job ou non.

Par **P.M.**, le 13/04/2021 à 08:51

Bonjour,

Cela peut être le résultat d'une négociation car on ne peut pas prédire ce que fera l'employeur ou pas...

Un contrat de travail à temps partiel doit mentionner notamment la répartition des jours de travail dans la semaine...

Si le magasin est fermé le dimanche, la question ne se pose pas..

Par **Camille.H**, le 13/04/2021 à 19:16

Bonjour,

Je demande cela car légalement j'ai vu que l'on pouvait refuser de travailler le dimanche en

contrat à temps partiel.

Maintenant à savoir si cela se demande et comment cela se demande, c'est la question que je me pose.

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **13/04/2021** à **19:38**

Comme je vous l'ai indiqué, la salariée peut refuser de travailler le dimanche si le contrat de travail à temps partiel ne le prévoit pas...

Lors de l'embauche, il faudrait déjà savoir si l'annonce le prévoit ou pas car même lorsque le volontariat est prévu pour travailler le dimanche est exigé, il ne faut pas se leurrer, si l'employeur veut recruter pour que ce soit le cas, il ne prendra pas une salariée qui refuse même si elle le fait poliment...